LES PETITES INFOS.

Novembre 2022

Le mot du MAIRE

A l'heure où j'écris ces lignes bien des incertitudes planent encore sur les conditions financières qui seront arrêtées pour le paiement des factures d'électricité de notre commune.

Il ne m'est pas nécessaire de décrire la crise énergétique dont tous les médias nous donnent les détails. Mais communalement, quelles en seront les conséquences ? C'est ce que je veux vous expliquer maintenant.

Pour la mairie, les ateliers municipaux, l'école, le restaurant scolaire et la salle des associations, notre contrat de fourniture d'électricité, d'une puissance souscrite de 60 kva, arrive à son terme le 31 décembre et il nous faut le renouveler.

Depuis trois ans, la consommation électrique pour ces bâtiments communaux nous coûtait 20 178 € par an, en moyenne. Le Conseil municipal, réuni le 19 octobre dernier, a examiné les nouvelles offres qui vont de 85 000 € à 110 000 € par an ! **Ce qui représente, au bas mot, une hausse de 400 % !**

« 400 % »

En raison de la puissance souscrite, notre commune n'entre pas dans "l'espace de protection du bouclier énergétique" mis en place par l'état. Et nous ne sommes pas les seuls.

Le marché de l'énergie étant extrêmement volatile (les offres faites par EDF ne sont valables que pour une durée de 12h), nous recherchons actuellement les moyens de diminuer la puissance électrique nécessaire au fonctionnement de nos installations.

Le conseil municipal a intégré une dépense supplémentaire de 65 000 €, en cas de besoin, pour 2023, mais nous espérons dans les 30 jours qui viennent trouver une base de négociation plus favorable, tout en travaillant à réorganiser notre consommation d'énergie.

Franck MEYER

A SAVOIR

ECLAIRAGE PUBLIC,
un enjeu économique et environnemental

Réduire notre consommation d'énergie est un enjeu majeur et d'avenir. Les collectivités territoriales sont également touchées et doivent prendre des mesures. **L'éclairage constitue 32% des dépenses d'électricité des communes de métropole**.

Sur notre commune, le remplacement d'une partie des ampoules au sodium par des LEDs a déjà permis de réduire de 21% en 5 ans la consommation d'électricité de nos candélabres.

C'est dans ce cadre de renouvellement de matériel que **les candélabres du quartier de l'église - place de l'église, rues des Maraîchers, Charitons et Cerisiers - seront prochainement remplacés par des mâts plus performants.**

L'éclairage public de notre commune est une compétence de la Métropole Rouen Normandie mais les modalités de fonctionnement relèvent du pouvoir du Maire.
Considérant qu'en pleine nuit, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue et qu'un effort collectif est nécessaire, la commune a fait le choix d'**éteindre l'intégralité de son éclairage public la nuit entre 23h et 5h du matin à compter du 1er décembre 2022**. Parce que chaque geste compte, votre commune s'engage. ■

Si vous remarquez un candélabre défectueux sur la commune :
- Relevez son numéro d'identification (série de chiffres sur le mât d'éclairage).
- Contactez la Métropole au 0 800 021 021 (numéro vert) ou via le formulaire de contact en ligne du site internet.

AGENDA

Vendredi 11 novembre • 11h15
Monument aux morts de l'église Saint-Baudèle
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE de la 1ère guerre mondiale.

Jeudi 1er décembre
Dernier jour de COLLECTE DES DÉCHETS VERTS de l'année.

Samedi 3 décembre • 12h30 • Circuit de l'Europe
Restauration et vente d'objets organisées au profit du TÉLÉTHON.

Samedi 3 décembre • Deauville
SOIRÉE CASINO dîner-spectacle au salon des Ambassadeurs organisée par l'ASSCA.

Vendredi 9 décembre • 16h30 • Ecole Hergé
GOÛTER DE NOEL de l'école Hergé

Dimanche 11 décembre
L'ASSCA organise des animations festives pour petits et grands avec une distribution de CADEAUX DE NOËL aux jeunes sottevillais inscrits.

Mercredi 14 décembre • 14h30 - 17h30 • Mairie
Distribution du COLIS DE NOËL auprès des aînés inscrits.

Jeudi 15 décembre • Salle polyvalente
REPAS DE NOËL des adhérents de l'Amicale Les jours heureux.

Vendredi 16 décembre • 16h30 • Ecole Hergé
Collecte de PAPIERS au profit de la coopérative scolaire.
Apportez vos anciens cahiers, livres, journaux, catalogues, publicités…

Samedi 14 janvier • 18h45 • Salle Polyvalente
Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal vous présenteront leurs VŒUX pour la nouvelle année 2023.

Dimanches 13 novembre et 11 décembre
LÂCHERS DE FAISANS autour des **étangs des hauts prés**
Les promeneurs et randonneurs doivent ÉVITER LE SECTEUR !

Un MEDECIN GENERALISTE à l'écoute

116 - 117

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

Le 116 - 117 est le numéro pour joindre un **médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux**.

Gratuit, le 116 - 117 apporte une réponse médicale adaptée aux besoins du patient :
- un conseil médical,
- l'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- la prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

En cas de doute ou de question sur votre état de santé, le médecin du 116 - 117 vous conseille et vous oriente :
- tous les soirs après 20h jusqu'au lendemain 8h,
- les week-ends,
- et les jours fériés.

EN CAS D'URGENCE VITALE, JE COMPOSE LE 15

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer ! ■

Projet de CLÔTURES, pensez à demander l'AUTORISATION

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole Rouen Normandie est le document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur notre commune.

Depuis l'application du PLUi, **tout projet de clôture est soumis à autorisation**. Chaque pétitionnaire, lorsqu'il souhaite installer ou changer sa clôture doit déposer un dossier de déclaration préalable en mairie (CERFA téléchargeable sur le site *service-public.fr*).

Le projet devra respecter les **règles du PLUi** qui s'articulent entre dispositions communes et règlement de zones :

- Le Livre 1 fixe les grands principes métropolitains à respecter pour l'ensemble des clôtures.
- Le Livre 2 précise la hauteur et le traitement particulier de la clôture justifié au regard de la zone (habitat dense, peu dense, zone agricole, de hameaux…).

plu
plan local d'urbanisme
métropole rouen normandie

Pour exemple, en zone UBA2, « le long des autres emprises publiques et des limites séparatives, la hauteur maximale des clôtures autorisée est de 1,8m ». De plus, la clôture « doit être composée d'un grillage avec ou sans haie ou d'une haie avec ou sans grillage. Des pare-vues pleins réalisés en matériaux naturels (bois, brande de bruyère, osier, roseau…) sont autorisés sur un linéaire maximum continu ou discontinu de 5m sur chacune des limites séparatives latérales ».

Pour préparer une future demande d'autorisation d'urbanisme, le PLUi est consultable à titre informatif via le *site internet de la métropole - rubrique urbanisme*. A l'issue de certains travaux (nouvelles constructions, changements d'affectation…), une déclaration auprès des services fiscaux devra être effectuée par le pétitionnaire pour le calcul des impositions. ■

Arrêt sur **IMAGES**

Renouvellement aux services techniques

Suite au départ en retraite d'Eric Bihel, nous avons le plaisir d'accueillir **Baptiste Ozanne** (à droite sur la photo ci-contre) dans l'équipe technique communale aux côtés de Mathieu et David.

Suite au vol du camion de la commune en juin dernier, il a été remplacé par un nouveau modèle plus pratique et désormais stationné dans le nouveau bâtiment des services techniques.

Loto

Les heureux gagnants de la **soirée loto** qui s'est déroulé le 8 octobre dernier à la salle polyvalente.

Les participants étaient très heureux de pouvoir se retrouver dans la bonne humeur lors de cette soirée animée.

Un engagement bénévole au service des enfants

Voici les nouveaux **parents d'élèves élus de l'école Hergé**.
Leur rôle est de représenter les parents lors des conseils d'école et de faciliter les relations entre les parents d'élèves et les membres de la communauté éducative. Ils participent également à l'animation de l'école aux côtés des enseignants et personnels.
Nous les remercions pour leur investissement bénévole!

Une semaine pour les seniors

Animations proposées dans le cadre de la **semaine bleue** organisée par le CLIC-Repèr'âge.

Un programme riche et diversifié avec notamment des massages AMMA dans la salle des associations de la commune ainsi qu'un atelier de créativité par le modelage de la terre.

Safari en karting

Pour sa **16ème édition, les 24hs de karting** ont une nouvelle fois remporté un grand succès!
Ce rendez-vous sportif annuel a permis de réunir 31 équipes autour du thème du safari. Une équipe sottevillaise a pu participer au challenge (en photo ci-dessous).

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous habitez la commune, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour participer aux prochaines 24hs de karting.

Mme David et Mr Samandjian. 24 septembre

Mme Ratieuville et Mr Mahouche 3 septembre

Félicitations

Deux couples se sont engagés mutuellement à la mairie de Sotteville-sous-le-Val.
Nous leur souhaitons tous nos **vœux de bonheur** !

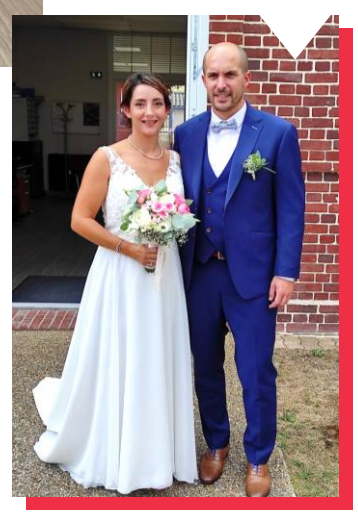

Journal municipal édité par la mairie de Sotteville-sous-le-Val | 76410
02 35 78 86 01 | www.sotteville-sous-le-val.fr | mairie-de-sotteville-sous-le-val@wanadoo.fr
Responsable de publication : Franck Meyer | Conception : Ludivine Coeugniet | Illustrations - photos : mairie / pixabay